

---

---

**N° 95-0061 - Domaine et administration générale + urbanisme, habitat et développement social + finances et programmation - Lyon 4° - Vente, à l'OPAC du Rhône, d'un immeuble situé 4, rue Pailleron - Département de l'action foncière -**

---

---

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

**A. Expose ce qui suit :**

La communauté urbaine de Lyon a préempté en novembre 1994 pour son propre compte, un immeuble libre de toute occupation situé 4, rue Pailleron à Lyon 4°, qu'elle envisage de céder à l'OPAC du Rhône pour la réalisation de logements sociaux.

Aux termes du compromis qui vous est soumis, l'OPAC du Rhône rachèterait à la communauté urbaine de Lyon cet immeuble au prix initial de 1 030 000 F admis par le service des domaines ;

**B. Propose** d'approuver ce document, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu ledit document ;

Ouï l'avis de ses commissions domaine et administration générale, urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ce document.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

**3° - Le montant** de cette cession fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - sous-chapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 1 179.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,